L'Accord ne changera rien à la capacité des Canadiens de gérer leurs propres affaires. Il appartiendra aux diverses entreprises de déterminer le rythme et les conditions du changement et elles auront à tenir compte des dispositions de l'Accord dans leur planification commerciale.

Au cours des prochains mois, le ministère de l'Expansion industrielle régionale fera paraître une série de profils de l'industrie pour plus de 120 secteurs de l'économie canadienne (Se reporter à l'annexe B). Ces monographies, qui feront l'objet d'une large diffusion, visent à faire connaître les possibilités et les responsabilités qui s'offrent à l'industrie canadienne non seulement dans le cadre de l'Accord de libre-échange, mais aussi dans le contexte plus général de l'ensemble des facteurs susceptibles d'influer sur la prospérité du Canada.